



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Service technique de l'aviation civile

Département Infrastructures Aéroportuaires

Manuel administratif d'utilisation de la planche expérimentale du STAC

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Version V1 du 29/05/2012

Rédacteur : Sandrine FAUCHET, Chef de la division Etudes et Recherche, département IA

RAP/STAC/IA/DER/planche-instrumentée/2012-189

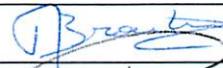
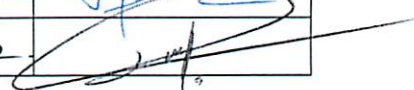
Présent
pour
l'avenir

www.developpement-durable.gouv.fr

31 Avenue du Maréchal Leclerc
94381 Bonneuil-sur-Marne Cedex
Tél : 01 49 56 83 00 – Fax: 01 49 56 83 02
www.stac.aviation-civile.gouv.fr



Validation du document

Nom	Responsabilités	date	Visa
Sandrine FAUCHET <i>Chef de la division Etudes et Recherche</i>	Rédacteur	29/05/2012	
Michaël BROUTIN Chargé de programme	Vérificateur	31/05/12	
Serge LE CUNFF Chef de département IA	Approbateur	7/6/12	

Diffusion du document

Destinataires	Copie pour information
Service : Organismes et sociétés souhaitant réserver la planche expérimentale du STAC	DIR / IA-DEI
<u>Remarques :</u>	

Classement du document

Processus de rattachement		
	Lieu	durée
Classement papier	Salle archives DER	
Classement informatique	T:\Ia\103-DER\02-chaussées instrumentées\Pièces administratives\Manuels d'utilisation	
Archivage	Salle archives DER	

Modèle : MOD RAPPORT v3

Historique du document

Version - Date	Synthèse des évolutions	Auteur	Paragraphes concernés	Version interne
V1 – 29/05/12	Création du document	S. Fauchet	Tous	

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	4
2. GESTION DES PLANCHES.....	5
3. MISE A DISPOSITION DE LA PLANCHE.....	6
4. ACCES AU SITE	7
4.1. PLAN D'ACCES	7
4.2. FORMALITES ADMINISTRATIVES.....	7
4.3. REGLES DE CIRCULATION	8
4.4. ACCES AU RESTAURANT ADMINISTRATIF	8
5. HORAIRES D'INTERVENTION.....	8
6. REALISATION DES ESSAIS	8
7. CONFIDENTIALITE DES RESULTATS	9
8. LES DOMMAGES.....	10
8.1. DOMMAGES AU PERSONNEL	10
8.2. DOMMAGES AUX BIENS	10
8.3. DOMMAGES AUX TIERS.....	10

Annexe A : Plan d'accès au STAC

Annexe B : Formulaire de demande de réservation

Introduction

Dans le cadre d'un programme de recherche visant à développer une nouvelle technique d'auscultation des chaussées aéronautiques à l'aide du HWD (Heavy Weight Deflectometer), le STAC a fait construire sur son site de Bonneuil sur Marne (94), situé 31 avenue du Maréchal Leclerc, une planche expérimentale.

Cette dernière se compose des deux types de structures les plus représentées en aéronautique, à savoir une structure de type souple et une structure de type rigide.

La structure de type souple (960m^2) et son accotement ont été réalisés en 2007.

La structure de type rigide comprenant une zone goujonnée et une zone non goujonnée (750m^2) ainsi que son accotement ont été réalisés en 2010.

Ces deux structures sont ceinturées d'une zone revêtue servant à la circulation des matériels de mesure.

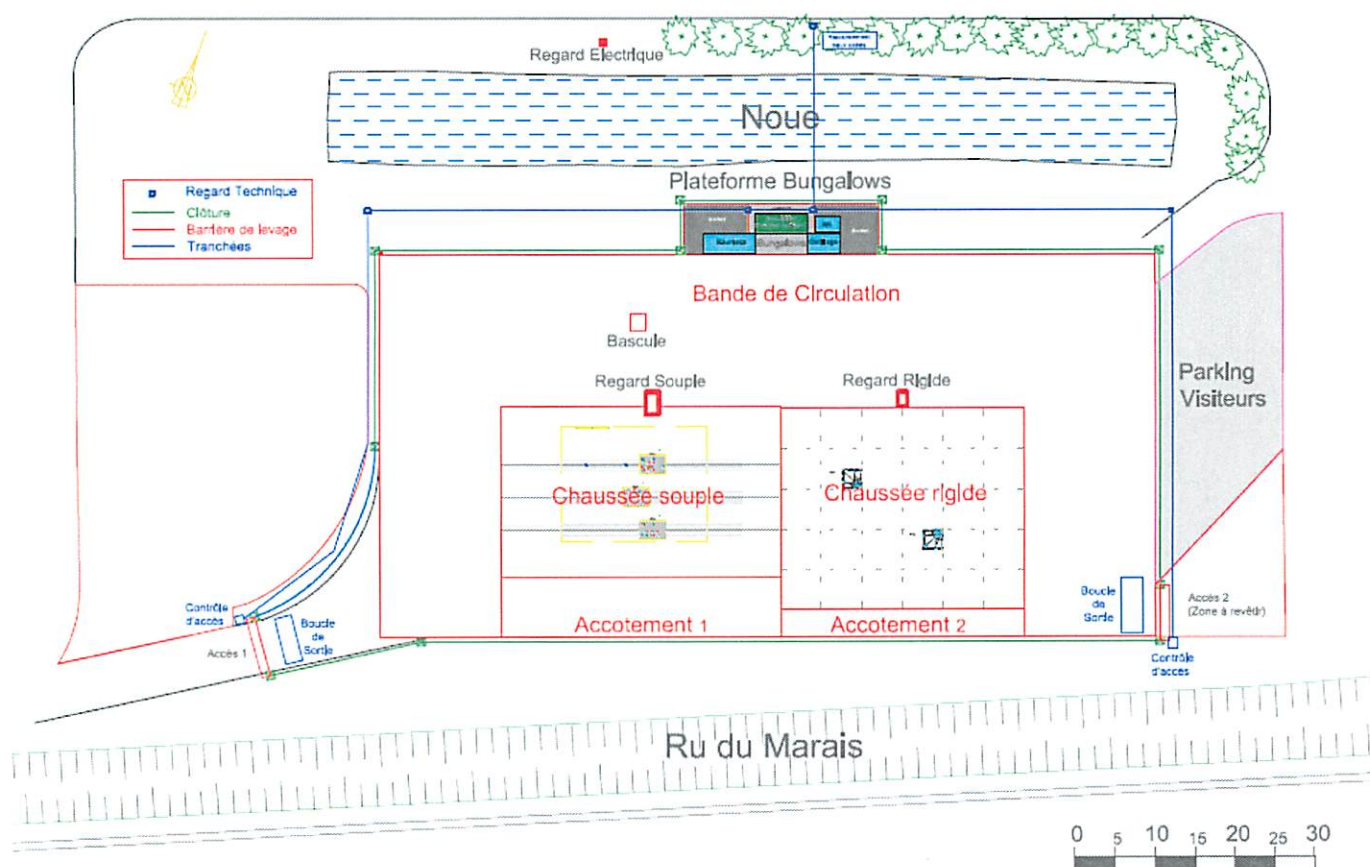


Figure 1 : plan des installations

Les structures souple et rigide sont équipées de divers capteurs. Un système de pesage dynamique de précision et deux ancrages profonds ont également été mis en œuvre sur le site.

Le manuel technique fournit une description détaillée de l'ensemble de ces installations.

Le site est équipé de deux bungalows. L'un, aménagé en salle de réunion, est mis à disposition des intervenants. Le second abrite les centrales d'acquisition et le matériel informatique dédié.

1. Gestion des planches

La gestion de la planche est assurée par la Division Etudes et Recherche du Département Infrastructures Aéroportuaires du STAC. Cette dernière :

- s'assure du bon fonctionnement des capteurs et des centrales d'acquisition,
- assure l'entretien du système de pesage et des ancrages profonds,
- gère l'entretien des planches,
- réceptionne les demandes d'intervention sur les planches : elle est en charge de l'établissement des plannings de réservation, elle gère la préparation des planches avant réalisation des campagnes d'essais (opérations de balayage...), elle accueille les participants et les accompagne tout au long de la réalisation des essais.

Les coordonnées des personnes en charge de la gestion de la planche sont :

- Michaël BROUTIN

01.49.56.82.47

michael.broutin@aviation-civile.gouv.fr

- Jean-Baptiste TIGER

01.49.56.81.61

jean-baptiste.tiger@aviation-civile.gouv.fr

- Secrétariat de la division Etudes et Recherche

Jocelyne ANGOL

01.49.56.82.65

jocelyne.angol@aviation-civile.gouv.fr

2. Mise à disposition de la planche

Le STAC met à disposition de la profession sa planche expérimentale sur simple demande.

Les demandes de réservation se font à l'aide du formulaire de demande de réservation joint en annexe de ce manuel. Le formulaire est également téléchargeable sur le site internet du STAC. Il est à envoyer dûment complété à M. BROUTIN ou au secrétariat de la division Etudes et Recherche (voir coordonnées ci-dessous).

Tous les champs du formulaire de demande doivent impérativement être renseignés. Dans le cas contraire, le formulaire d'inscription sera retourné au demandeur pour compléments d'informations.

Le demandeur le complète en indiquant les plages de réservation souhaitées.

Un calendrier de réservation des installations est disponible et régulièrement mis à jour sur le site internet du STAC. Pour faciliter la gestion du planning de réservation de la planche expérimentale, les demandes de réservation sont à faire parvenir au STAC au minimum trois mois avant la date de réservation souhaitée.

Le demandeur précise dans quel objectif il souhaite avoir accès à la planche expérimentale (utilisation pour vérification du bon étalonnage d'un appareil de mesures, réalisation d'essais sur capteurs mis à disposition...). Il décrit brièvement, dans la cadre réservé à cet effet, le plan d'expérience qu'il souhaite réaliser tout en précisant les niveaux de chargement des capteurs qu'il souhaite mettre en œuvre.

Toutes demandes écrites (courrier postal ou courriel) accompagnées du formulaire d'inscription seront examinées. Il sera en particulier vérifié que les charges, que le demandeur souhaite appliquer sur les capteurs, sont compatibles avec la capacité de ces derniers et que les installations mises à disposition sur la planche permettent effectivement la réalisation des essais souhaités. L'examen du formulaire peut conduire à une demande de renseignements complémentaires et à la modification de la campagne d'essais initialement prévue par le demandeur.

Le STAC répond par courrier aux demandes de réservation dans un délai maximum de quatre semaines :

- Soit par une demande de renseignements complémentaires,
- Soit par une validation de la demande. Si la planche n'est pas disponible aux dates souhaitées par l'entreprise, le STAC prend contact avec le demandeur par courrier électronique pour convenir d'une programmation compatible avec le calendrier d'utilisation de la planche.

Le programme d'essais prévisionnel, établi par le demandeur et validé par le STAC, sera annexé à la validation de la demande.

La réservation de la planche est considérée comme effective après envoi par le STAC au demandeur de la validation de sa demande. Le demandeur s'engage alors à intervenir sur la planche en respectant le présent manuel administratif et le manuel technique d'utilisation de la planche.

Le demandeur est tenu d'avertir le STAC dans les meilleurs délais en cas d'annulation de sa réservation.

3. Accès au site

3.1. Plan d'accès

Un plan d'accès au STAC est fourni en annexe A.

3.2. Formalités administratives

Les intervenants ne peuvent être admis à pénétrer et à circuler dans l'enceinte du STAC qu'après s'être munis de titres d'accès spéciaux qui leur seront délivrés sur leur demande, pour la durée de l'intervention sur la planche expérimentale, par le service compétent du STAC.

Ainsi, dès que la programmation de l'intervention est validée, la société souhaitant avoir accès à la planche expérimentale fournit au STAC la liste du personnel devant travailler sur la planche accompagnée des photocopies des pièces d'identité.

Chaque jour d'intervention, les intervenants se présentent au poste de garde pour retirer un badge visiteur en échange d'une pièce d'identité. Ce badge sera rendu en fin de journée.

Si l'intervention est programmée de nuit, les formalités administratives seront adaptées en conséquence.

3.3. Règles de circulation

4.3.1 Dans l'enceinte du STAC

Un plan d'accès à la planche expérimentale sera fourni aux intervenants dès leur arrivée sur le site.

Les règles de circulation sont celles du Code de la Route.

Les intervenants et leurs véhicules pourront à tous moments être contrôlés par le personnel du STAC en charge du gardiennage (présentation du badge, de papiers officiels,...)

4.3.2 Sur la planche

La circulation des véhicules se fera à vitesse lente, exclusivement sur la bande de circulation dédiée à cet effet.

L'accès aux structures souple et rigide n'est autorisé qu'aux véhicules d'essais dans le cadre de la réalisation des campagnes d'essais.

3.4. Accès au restaurant administratif

Les intervenants pourront sur demande accéder au restaurant administratif situé sur le site du STAC.

Le coût des repas sera à la charge des intervenants.

4. Horaires d'intervention

Les interventions de jours seront programmées dans la plage horaire suivante : 8h – 18h.

Les interventions de nuit feront l'objet d'une programmation spécifique.

5. Réalisation des essais

Après avoir réservé la planche expérimentale conformément à la procédure décrite dans le présent manuel et après validation de la réservation par le STAC, il appartient à la société concernée d'acheminer son matériel d'essai sur le site et de réaliser les essais.

Dès leur arrivée sur le site, les opérateurs d'essais de la société seront pris en charge par un agent du STAC, et ce, pendant toute la durée de leur intervention sur le site.

Toute intervention commence par la revue du plan d'expérimentation de la société afin de vérifier sa compatibilité avec les possibilités offertes par les installations du site et d'organiser le déroulement de la (ou des) journée(s).

La mise en place du matériel de mesure de la société sur les capteurs ou la balance est assurée par ses opérateurs d'essais. Ces derniers procèdent également à la réalisation des essais.

L'enregistrement de la réponse des capteurs est assuré par un agent du STAC. Les opérateurs d'essais pourront visualiser les données enregistrées au fur et à mesure de leur recueil. Ils n'auront par contre pas accès au pilotage du système d'acquisition.

Les données brutes enregistrées seront fournies à la société sous forme de fichiers ASCII ou de fichiers binaires CATMAN.

Aucun essai ne pourra être réalisé en l'absence d'un agent du STAC.

Les essais seront réalisés conformément aux modalités définies dans le manuel technique d'utilisation de la planche expérimentale.

Après réalisation des essais, la société intervenant sur la planche expérimentale est tenue de laisser les installations dans un état de propreté identique à celui constaté à son arrivée. Aucun détritue ne sera laissé sur place.

6. Confidentialité des résultats

Les informations transmises au STAC sont, quels que soit leur nature ou leurs supports, considérées comme confidentielles et sont traitées en conséquence. Le STAC assure également la confidentialité des informations recueillies lors de l'exécution des essais.

Sauf accord particulier :

- les résultats des essais et les données recueillies à l'issue de la réalisation du plan d'expérimentation à l'aide de la planche expérimentale sont la propriété de la société qui a réalisé les essais,
- le STAC ne diffuse pas les fichiers enregistrés et ne les conserve pas.

7. Les dommages

7.1. Dommages au personnel

La société intervenant sur la planche expérimentale fait son affaire de la couverture de son personnel conformément à ses règles propres et à la législation applicable dans le domaine des accidents du travail et des maladies professionnelles. En conséquence, elle procède aux formalités qui lui incombent et supporte, le cas échéant, les dépenses relatives aux assurances souscrites pour la couverture de son propre personnel contre les risques.

La société intervenant sur la planche expérimentale conserve à sa charge, sans recours contre le STAC, les dommages causés par son personnel au personnel du STAC.

Le STAC conserve à sa charge, sans recours contre la société intervenant sur la planche expérimentale, les dommages causés par son personnel au personnel de la dite société.

7.2. Dommages aux biens

La société intervenant sur la planche expérimentale conserve à sa charge, sans recours contre le STAC, les dommages de toute nature causés aux biens du STAC par son personnel.

Le STAC conserve à sa charge, sans recours contre la société intervenant sur la planche expérimentale, les dommages de toute nature causés aux biens de la dite société par son personnel.

7.3. Dommages aux tiers

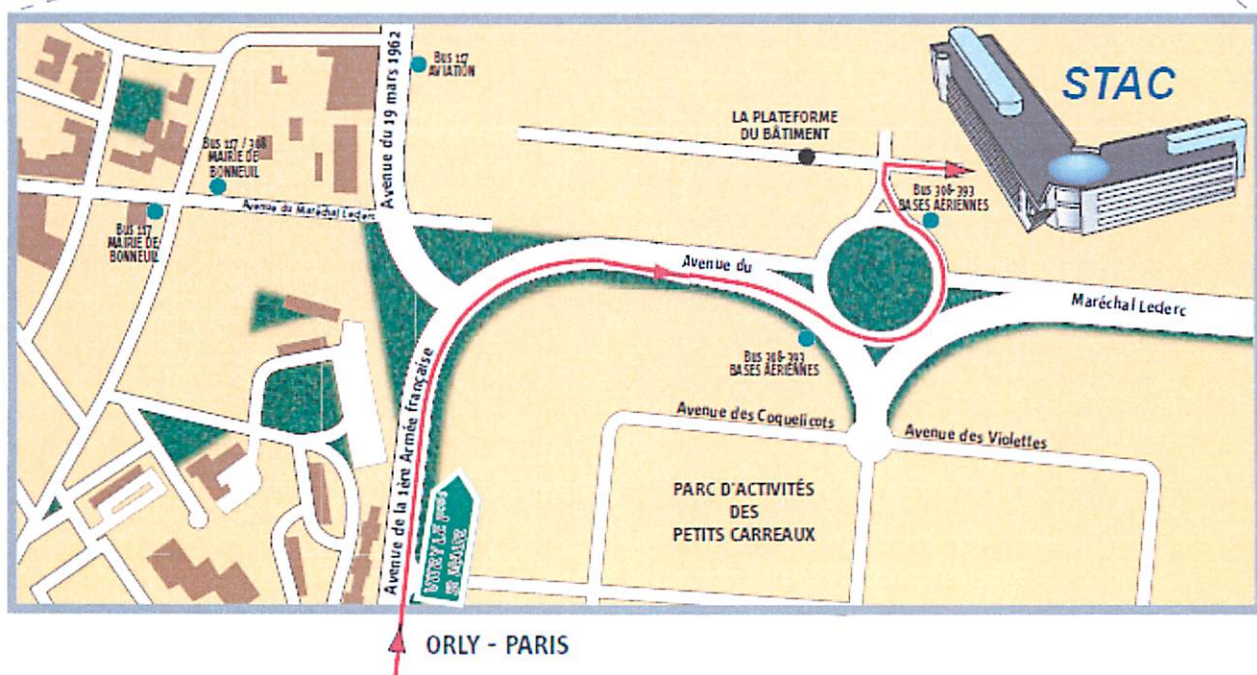
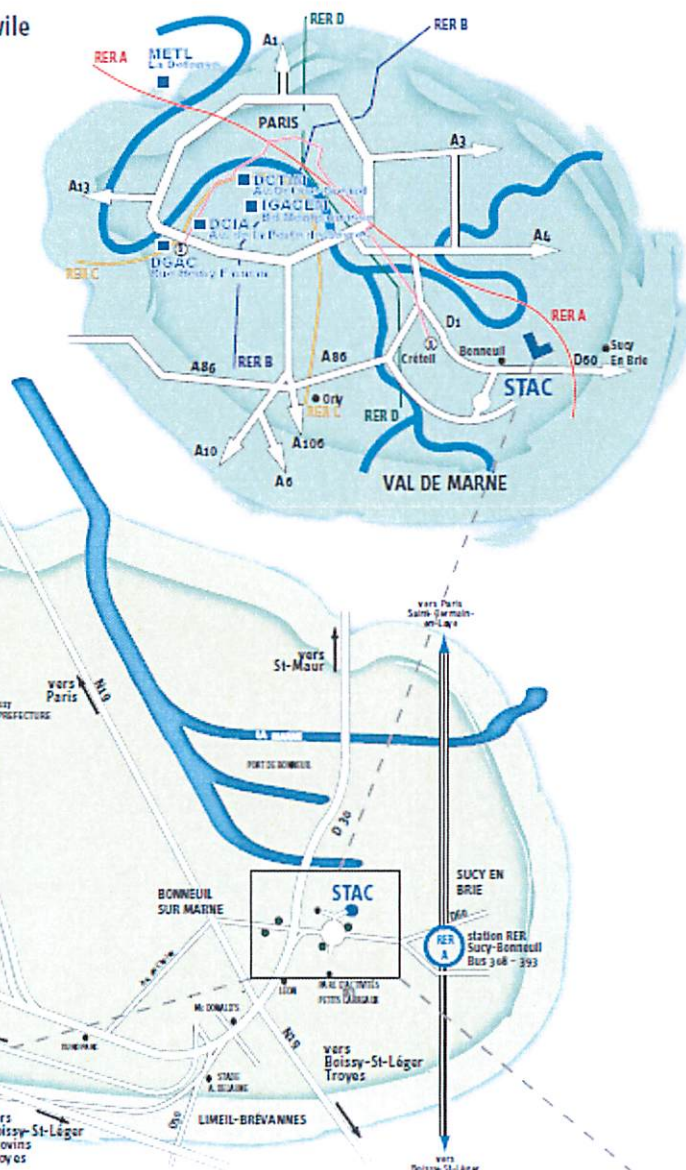
La société intervenant sur la planche expérimentale reste responsable, suivant les règles du droit applicable, des dommages causés aux tiers par son personnel.

ANNEXE A:

Plan d'accès au STAC



Service technique de l'Aviation civile
31, avenue du Maréchal Leclerc
94381 Bonneuil-sur-Marne CEDEX
téléphone : 01 49 56 80 00
télécopie : 01 49 56 82 19
internet :
www.stac.aviation-civile.gouv.fr



ANNEXE B :

Formulaire de demande de réservation



**Formulaire de demande de
réservation de la planche
expérimentale du STAC
Site de Bonneuil sur Marne (94)**

Cadre réservé à l'administration
Référence :
FOR/STAC/IA/DER/réservation-planche
...../

(formulaire à retourner au STAC)

Demandeur :

Nom de la société : _____

Adresse : _____

Contact société : _____

Nom du responsable de la demande : _____

Tel : _____

Adresse e-mail : _____

Dates de réservation souhaitées :

(demande de réservation à établir au minimum 3 mois avant la date de réservation souhaitée)

Du _____ au _____ 20_____

Motif de la demande :

☐ Vérification du bon étalonnage d'un appareil de mesure

☐ Capteur effort (utilisation de système de pesage dynamique)

☐ Déflexions (utilisation des ancrages profonds)

☐ Réalisation d'essais sur capteurs mis à disposition

☐ Autre, précisez _____

Définition et description du plan d'expérience projeté

Conditions d'intervention

En cas de validation par le STAC de ma demande de réservation, je m'engage à :

- 1) Intervenir sur le site en respectant les modalités définies dans les manuels administratif et technique d'utilisation de la planche.
- 2) Informer le STAC en cas d'annulation de ma demande

Date et signature du représentant légal de la société :

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

www.developpement-durable.gouv.fr

Page 2/2

31, avenue du Maréchal Leclerc
94381 Bonneuil-sur-Marne CEDEX
Tél: 01 49 56 80 00 - Fax: 01 49 56 82 19
www.stac.aviation-civile.gouv.fr

